

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 7 février 2022

Délibération n° CP-2022-1170

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Soutien aux agriculteurs touchés par les épisodes de gel exceptionnel d'avril 2021

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 8 février 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Commission permanente du 7 février 2022**Délibération n° CP-2022-1170**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Soutien aux agriculteurs touchés par les épisodes de gel exceptionnel d'avril 2021

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération du Conseil n° 2021-0601 du 21 juin 2021, la Métropole de Lyon a approuvé le principe d'une aide aux agriculteurs touchés par les épisodes de gel exceptionnel et les critères d'attribution survenus en avril 2021. Cette aide, d'un montant de 400 €/ha de vignes et de vergers touchés par le gel, est versée, sur justificatif, en une seule fois, pour les exploitants âgés de moins de 65 ans, au 1^{er} juillet 2021.

Par délibération du Conseil n° 2021-0700 du 27 septembre 2021, sur la base des dossiers de demande d'aide dûment remplis comprenant la présentation de la forme juridique de l'exploitation et des exploitants, la superficie en vergers et en vignes, le taux de dégâts occasionnés par le gel et le montant des aides de *minimis* perçues ou attendues, cette aide a été attribuée à 21 agriculteurs ayant déposé une demande.

Monsieur Jean-Michel Gois, agriculteur à Feyzin n'avait pas été répertorié par la Chambre d'agriculture et a donc déposé tardivement sa demande d'aide. Aussi, il est proposé de lui accorder une aide à hauteur de 1 200 €, correspondant à 3 ha de vergers ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve sur la base du dossier de demande d'aide reçu par la Métropole, l'attribution, pour l'année 2021, d'une aide de 1 200 € au profit de monsieur Jean-Michel Gois, agriculteur à Feyzin, adossée au régime européen de *minimis*.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 1 200 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220207-275682-DE-1-1 Date de télétransmission : 8 février 2022 Date de réception préfecture : 8 février 2022
